



## PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL

n° 2021-0839

*Conseil du 13 décembre 2021*

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Rapport Transitions et résilience - Edition 2021**

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Mesdames et messieurs,

Je vous propose d'accepter le projet de délibération qui suit :

### I - Introduction

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable (dispositions codifiées aux articles L 3661-2 et D 3661-7 du code général des collectivités territoriales).

Le rapport 2020 terminait le cycle de présentation des résultats du dispositif d'observation du territoire en mettant en exergue les nouveaux indicateurs produits dans le cadre de la synthèse publiée fin 2020 (dont la 1<sup>ère</sup> version avait été diffusée en 2018).

L'édition 2021 propose d'initier un nouveau cycle de présentation de l'engagement de la Métropole en faveur du développement durable. En effet, la crise sanitaire de la Covid-19 a montré que le territoire n'est pas à l'abri de chocs et que la gestion d'événements imprévus devient une nécessité pour l'action publique territoriale. Rendre le territoire plus résilient est un défi de long terme. Il convient de se préparer et réagir aux chocs, d'éviter autant que possible les ruptures de cohésion sociale ou démocratique, tout en parvenant à réaliser les transformations plus structurelles nécessaires à la transition écologique, économique et sociale.

La présentation de la dynamique de résilience territoriale exposée ci-après débutera ce cycle et se poursuivra dans les prochaines éditions du rapport Transitions et résilience par la diffusion d'indicateurs dédiés et d'actions mises en œuvre par la Métropole et les parties prenantes de son territoire.

### II - Vers une Métropole résiliente

#### 1° - Contexte

Les années futures seront vraisemblablement marquées par des crises d'ampleur -économique, sociale, environnementale, sanitaire, géopolitique, etc.- qui vont se succéder et se superposer dans la durée. La crise n'est plus seulement un vague horizon, elle est incarnée dans le quotidien, créant un défi pour la collectivité. Aussi, la Métropole souhaite mettre à l'agenda politique une dynamique de résilience territoriale pour anticiper, se préparer aux futurs chocs et stress qui toucheront son territoire de façon à préserver les besoins essentiels de ses habitants et d'accompagner la transformation de son territoire face aux changements inéluctables.

Sans qu'une définition unique ne soit posée, la résilience peut être entendue comme la capacité d'un système à anticiper, atténuer, absorber les perturbations et à se réorganiser, se transformer de façon à maintenir ses fonctions, sa structure et ses capacités de rétroaction. La résilience des territoires fait donc écho à la fois aux risques avérés et à l'imprévu, au court terme comme au temps long et concerne l'ensemble des composantes du territoire (habitants, infrastructures, organisation, etc.) dans leur immense diversité.

Un grand nombre de menaces sont déjà identifiées. Sans être exhaustif, on peut noter le dépassement de plusieurs limites planétaires, la pression sur des matières premières finies, la mise à l'épreuve de la cohésion sociale et de notre fonctionnement démocratique. Le caractère systémique des risques invite donc à ne pas dresser une liste à la Prévert des chocs (événement brutal et court : inondation, canicule, attentat) ou stress (des chocs qui s'étalent sur une longue période : pollution, raréfaction de la ressource en eau, migrations massives imprévues), ni de leur probabilité d'advenir. Il incite plutôt à se tourner vers ce que l'on souhaite préserver, quoi qu'il arrive. Ainsi, même si la durée et l'intensité des chocs doivent être prises en compte, le choix politique affiché en matière de résilience est le suivant : partir du point de vue des habitants et, quel que soit le choc, être en capacité de préserver les besoins essentiels, en particulier pour les publics les plus fragiles. Pour préserver ces besoins essentiels, la Métropole doit réussir la transition écologique dans la justice sociale pour préparer et renforcer la résilience de son territoire.

## **2° - Revue technique des principales actions engagées/à venir**

Une revue des principales actions du plan de mandat et de la programmation pluriannuelle d'investissement qui concourent à la résilience du territoire a été réalisée à partir d'entretiens conduits auprès d'une vingtaine de Vice-Présidentes et Vice-Présidents, directrices et directeurs au printemps 2021.

Ces derniers révèlent des préoccupations concernant des chocs à venir, qui impliquent d'être en capacité d'anticiper des risques (coût des matières premières, polluants inconnus, crises systémiques), d'organiser les réponses (logistique urbaine, bascule du modèle agricole) et d'accompagner les plus fragiles ou les changements de comportements, tout en maintenant la cohésion sociale.

Parmi les actions décrites, certaines s'inscrivent dans les recommandations des travaux d'experts sur la résilience : préservation des terres agricoles, développement d'une alimentation plus végétale, accompagnement des acteurs économiques dans la transition, rénovation thermique, lutte contre l'artificialisation des sols, etc. D'autres, bien que moins mises en avant dans les travaux d'experts sur la résilience, peuvent y concourir indirectement : soutien aux plus fragiles comme le plan pauvreté, le revenu de solidarité jeunes, etc.

## **3° - Fonction ressource et outils au service de la dynamique de résilience**

Au-delà des actions engagées et à venir, faire face à l'imprévu implique de faire évoluer les modes de faire : comment s'organiser pour mieux se préparer et s'adapter ? La démarche proposée ne correspond pas à élaborer une stratégie d'ensemble déclinée en plan d'actions, mais vise à se mettre dans une dynamique qui renforce les capacités de résilience, c'est-à-dire qui permette de promouvoir l'agilité, la diversité, la redondance, la coopération et la sobriété dans l'action de la collectivité, pour reprendre des notions souvent associées à la résilience.

Ainsi, la dynamique de résilience s'appuie sur les politiques de transition, en jouant la complémentarité entre une résilience centrée sur les chocs, les vulnérabilités et les ressources et la transition, centrée sur les changements de modèle, de trajectoire.

Par ailleurs, les entretiens ont permis l'expression d'attentes auxquelles la structuration d'une "fonction ressource" en appui aux élus, aux services et au territoire permettra de répondre à :

- un besoin d'anticipation des chocs à venir, des tendances propres au territoire (quels scénarios ?), des "trous dans la raquette" ou des phénomènes complexes (décohésion sociale),
- un besoin de sensibilisation interne et externe sur la culture du risque, les défis de demain,
- un besoin d'interconnaissance, ce qui favorise l'agilité et la circulation d'information lors d'un choc,
- un besoin de coopération, d'entraide collective et entre territoires pour mieux faire face aux crises à venir,
- un besoin d'amplification des actions déjà en place et, plus particulièrement, d'accompagnement au changement de modes de vie, ou d'action sur les imaginaires.

Cette "fonction ressource" se structure autour d'outils/dispositifs existants et à renforcer portés, notamment, par la direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) et la direction environnement, écologie, énergie (DEEE) qui sont présentés de façon non exhaustive, ci-après :

- la fonction prospective de la DPDP qui décrypte les évolutions de la société, les tendances lourdes et les signaux faibles, de façon à outiller les services et les élus dans l'élaboration des cadres stratégiques et l'évolution des pratiques professionnelles mais aussi à incarner les défis de demain sur l'agglomération, et à faire, auprès du grand public, le récit des enjeux des transformations en cours et de leurs conséquences demain,

- l'ingénierie au service des communes, au sein du Club Transitions et résilience (DEEE). Ce lieu d'échange et de diffusion des bonnes pratiques, à destination des élus et techniciens des communes, vise à favoriser et faciliter la mise en action des communes. Cela concourt donc à accroître la résilience du territoire en accompagnant ces dernières en facilitant et favorisant l'anticipation, la préparation et le nécessaire rebond face aux stress et chocs afin de préserver les besoins essentiels des habitants,

- l'amplification des initiatives éco-citoyennes du territoire (DEEE), avec pour ambition l'émergence et le soutien de collectifs citoyens territorialisés qui concourent aux changements de mode de vie plus résilients,
- le soutien aux acteurs du territoire *via*, notamment, le plan d'accompagnement à la transition et résilience, anciennement dénommé plan d'éducation au développement durable (DEEE). Ce dispositif vise à soutenir et outiller les associations pour accompagner les politiques publiques de transition et faire évoluer les modes de vie des habitants au service de la résilience du territoire,
- la coopération territoriale *via* les relations avec les territoires voisins (portées par la direction planification et stratégie territoriale). L'action de coopération, dont la structuration est en cours, doit permettre de travailler sur des projets concrets (alimentation, déchets, etc.) qui contribueront à la résilience de la Métropole et de son territoire élargi,
- l'observation, *via* l'Observatoire métropolitain des transitions et de la résilience (DEEE) : outil d'aide à la décision, il permet de monitorer les politiques de transition au service de la résilience du territoire à partir de la production d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs transversaux (regroupés en fonctions territoriales) pour mesurer l'avancée des transitions pour garantir les besoins essentiels ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** de l'édition 2021 du rapport Transitions et résilience de la Métropole.

Lyon, le 24 novembre 2021.

Le Président,